



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

**Direction Régionale
de l'Environnement**

RHONE-ALPES

BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE

Délégation de bassin

Affaire suivie par : Caroline HENRY de VILLENEUVE

Réf. : CHV 133

tél : 04 37 48 36 25 – fax : 04 37 48 36 11

mail : caroline.henry-de-villeneuve@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

Lyon, le

Le Préfet coordonnateur
du bassin Rhône-Méditerranée

à

Ministère de l'écologie et du
développement durable
A l'attention de Mr le Directeur de l'Eau

20 Avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP

OBJET : Plan de gestion de la rareté de l'eau – Définition de bassins versants prioritaires pour le bassin Rhône-Méditerranée
Réf : Vos courriers du 2 janvier 2006
P.J. : Fiches de présentation des projets pressentis pour les bassins versants de la Drôme et du Calavon.

Dans le cadre du plan de gestion de la rareté de l'eau que Madame la ministre a présenté au conseil des ministres du 26 octobre dernier, vous avez souhaité identifier des bassins versants prioritaires, afin d'apprécier localement l'importance du déséquilibre éventuel de la ressource en eau, notamment vis à vis de l'alimentation en eau potable et afin d'engager des mesures en vue de la restauration de l'équilibre.

Les critères qui ont orienté prioritairement mon choix, compte-tenu des délais extrêmement courts, sont basés sur l'acuité des problèmes rencontrés sur la ressource en eau en étiage (avec pour partie des problèmes relatifs à l'alimentation en eau potable), sur l'avancement de la réflexion menée à l'échelle du bassin versant relative à une gestion quantitative optimisée de la ressource en eau avec l'existence d'une structure porteuse et sur la nature des solutions choisies conformément aux trois grands axes dégagés par ce plan national.

Il convient toutefois de noter que dans bon nombre des secteurs du sud du bassin qui présentent des déséquilibres de la ressource, des aménagements et des démarches concertées ont permis d'apporter des solutions.

Par conséquent, à l'issue de cette première phase, en sus du site de Porquerolles dont vous m'avez indiqué qu'il complètera les dix bassins versants qui seront retenus au niveau national, je vous propose de retenir les deux bassins versants de la Drôme et du Calavon où, dans chacun des cas, la problématique a un lien avec l'alimentation en eau potable.

D'autres bassins versants auraient pu être proposés mais les délais très courts pour leur analyse tant en terme d'opportunité, que de réalisation des solutions dans les échéances prévues, et de dynamique de portage, n'ont pas permis de le faire (c'est par exemple le cas du Doux en Ardèche).

Vous trouverez en pièces jointes des fiches synthétiques de présentation des éléments de contexte et de problématique pour les bassins versants proposés.

PLAN NATIONAL DE LA RARETE DE LA RESSOURCE

Définition des bassins versants prioritaires pour le bassin Rhône-Méditerranée

Bassin Versant de la Drôme

A. Eléments de diagnostic : Déséquilibre quantitatif de la ressource avéré

Le bassin de la Drôme fait l'objet depuis au moins trois ans d'arrêtés sécheresse avec des mesures de restriction significative en été. Les constats réalisés à travers le Réseau d'Observation des Crises et des Assecs (ROCA) géré par le Conseil Supérieur de la Pêche font apparaître en août des indices départementaux parmi les plus bas du bassin Rhône-Méditerranée, indicateurs d'une situation délicate du cours d'eau et des peuplements piscicoles associés.

B. Présentation de la structure porteuse et des documents de référence fixant les mesures et les objectifs des actions prévues dans la démarche contractuelle à l'échelle du bassin versant

Le SAGE (ainsi que les deux Contrats de Rivière successifs permettant de mettre en œuvre ses objectifs) est porté par la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) et la Communauté de Communes du Diois (CCD). Il regroupe 83 communes et près de 50 000 habitants, pour un bassin versant de 1640 km².

Le SAGE du Bassin Versant de la Drôme a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 30 décembre 1997. Un volet d'optimisation de gestion quantitative du bassin y est développé.

C. Indicateurs de suivi

Un objectif de débit a été fixé collectivement dans cette démarche.

Le SAGE du Bassin Versant de la Drôme s'est fixé comme objectif de permettre la restauration d'un fonctionnement naturel des rivières, notamment au travers du maintien d'un débit proche du débit naturel des cours d'eau : un objectif de débit de 2.3 m³/s (correspondant au débit réglementaire et au minimum biologique) a ainsi été défini au Seuil des Pues, à l'aval des prélèvements.

Par ailleurs, l'organisation des tours d'eau en irrigation est basée sur le franchissement de débits d'alerte sur le cours d'eau.

D. Démarches de connaissance et projets en cours :

De nombreuses études ont été menées sur ce bassin depuis plusieurs années. Certaines sont en cours comme l'étude du potentiel d'exploitabilité du karst de la Gervanne.

Un observatoire de l'eau est mis en place sur ce bassin.

Est en cours actuellement la réalisation de la retenue des Juanons pour une utilisation à la saison 2006 en tant que retenue de substitution aux prélèvements directs dans la Drôme par alimentation des eaux de la Bourne (transfert du bassin versant de l'Isère).

E. Présentation des actions relatives à la gestion quantitative de la ressource

Les mesures principales et intéressantes vis à vis du plan national sont les suivantes :

- la suppression des prélèvements individuels agricoles directs dans le milieu avec gains de débit pour la rivière compte tenu des objectifs du SAGE, est obtenue par l'action simultanée de différents leviers :
 - gestion collective de l'irrigation : organisation de tours d'eau pour l'irrigation modulés en fonction des débits d'alerte mesurés sur le cours d'eau.
 - recherche de ressources en eau complémentaires : karst de la Gervanne, retenue des Juanons alimentée par le canal de la Bourne...

A noter également :

- Clause de gel des surfaces irriguées
- la reconversion de cultures agricoles moins gourmandes en eau. Ce projet est soutenu par le Conseil Régional via les aides au développement économique prévues dans le cadre des Contrats de Développement menées par Région Rhône-Alpes (Contrat de Plan Etat-Région).
- Sur ce bassin versant, débute un programme méthodologique pour la planification et la gestion durable de l'irrigation en condition de sécheresse porté par le CEMAGREF (programme MIP AIS) qui a pour but de mettre au point et tester des méthodes de gestion de l'eau en conditions de pénuries, à l'échelle de la région agricole.

Le SAGE mentionne de plus que « des aménagements sont préconisés afin de pouvoir mobiliser 2 millions de m³ d'eau supplémentaires ; ce volume permettra de garantir le débit objectif trois années sur quatre. En cas d'insuffisance des restrictions seront appliquées aux prélèvements pour réduire l'impact sur le milieu naturel. Afin d'éviter toute accentuation des conflits, les surfaces irriguées et les débits de pompage sont gelés à la situation de 1995. Seules des extensions localisées peuvent être tolérées dans le cas où la ressource en eau n'est pas prélevée sur l'écoulement d'étiage ».

Le 13 mai 2003, une convention sur les modalités de partage de l'eau à l'aval de Crest a été signée ; les partenaires signataires (Commission Locale de l'Eau, Chambre d'Agriculture de la Drôme, Syndicat Mixte d'Aménagement Rural de la Drôme, Syndicats d'irrigation de Crest Nord et Allex-Montoison, Crest Sud et Sud Est Valentinois) se sont engagés sur le respect du débit minimal fixé par le SAGE, et sur les conditions d'utilisation de la retenue des Juanons. Cette retenue, qui desservira via le canal de la Bourne les irrigants à l'aval de Crest, permettra de mobiliser dès l'été 2006 un million de m³ ; sa gestion est assurée par le Syndicat d'Irrigation du Sud Est Valentinois.

Afin de trouver le million de m³ supplémentaire préconisé par le SAGE, des réflexions sont en cours, portant d'une part sur un maillage plus efficient des réseaux d'irrigation avec Etoile sur Rhône, mais surtout sur la recherche de ressources de substitution. C'est notamment l'objet des démarches actuelles sur la mobilisation du Karst de la Gervanne, où des essais in situ devraient permettre d'appréhender les impacts éventuels d'un pompage de 1000 litres/seconde, ainsi que d'un projet de retenue collinaire dans le secteur Auriples-La Répara.

La Communauté de Communes du Val de Drôme a par ailleurs en projet une étude sur le maillage des réseaux AEP et a manifesté sa volonté de s'engager fortement dans la mise en œuvre des actions d'un plan de gestion de la rareté de l'eau sur ce bassin versant.

PLAN NATIONAL DE LA RARETE DE LA RESSOURCE

Définition des bassins versants prioritaires pour le bassin Rhône-Méditerranée

Bassin Versant du Calavon (Vaucluse - Alpes de Haute-Provence)

A. Eléments de diagnostic : Déséquilibre quantitatif de la ressource avéré

Le bassin du Calavon fait l'objet depuis au moins trois ans d'arrêtés sécheresse avec des mesures de vigilance pendant la période estivale. Les constats réalisés à travers le Réseau d'Observation des Crises et des Assecs (ROCA) géré par le Conseil Supérieur de la Pêche font apparaître en août des indices bas, indicateurs d'une situation délicate pour le cours d'eau et les peuplements piscicoles associés.

B. Présentation de la structure porteuse et documents de référence fixant les mesures et les objectifs des actions prévues dans la démarche contractuelle à l'échelle du bassin versant

Le bassin du Calavon bénéficie d'un SAGE approuvé en 2001 et d'un contrat de rivière signé en 2003 portés par le Parc Naturel Régional du Luberon. La gestion quantitative de la ressource en eau est une des orientations prioritaires du SAGE.

C. Indicateurs de suivi

Des objectifs de débit ont été fixés dans le cadre de ces actions.

Un débit minimum biologique pour le Calavon va faire l'objet prochainement d'une étude.

D. Présentation des actions relatives à la gestion quantitative de la ressource

Les mesures principales consistent d'une part à la suppression des prélèvements individuels agricoles directs dans le milieu (dans la Doa, affluent du Calavon) et d'autre part la suppression des prélèvements liés à l'alimentation en eau potable dans la nappe d'accompagnement de la Durance en amont d'Apt, devant générer des gains de débits pour la rivière compte tenu des objectifs fixés dans le SAGE.

Le volet relatif à la gestion quantitative de la ressource se décline en 4 actions :

- Concernant l'alimentation en eau potable d'Apt, il est prévu de remplacer les captages existants en nappe d'accompagnement du Calavon par des forages profonds dans le système karstique Fontaine de Vaucluse (- 600 m).
- Après un moratoire porté sur les autorisations de prélèvements, il est prévu de substituer les captages agricoles directs sur le milieu par une optimisation du réseau d'irrigation et d'une retenue existante dont le potentiel doit être augmenté par un raccordement au réseau de la Durance (réseau SCP).
- la détermination d'un débit minimum biologique pour le Calavon aval compte tenu des rejets de la STEP d'APT et aussi de la confiserie industrielle KELLY . Une étude va être lancée prochainement en ce sens.
- Concernant les pratiques agricoles, la reconversion de cultures classiques (maïs, pois, melon) en cultures sèches en lien avec la chambre d'Agriculture, est en cours de réflexion. Il est prévu d'engager une étude afin d'en évaluer la faisabilité et les impacts environnementaux et économiques.

Une action de contrôle est réalisée sur ce bassin grâce à la présence de 2 gendarmes spécialisés en Environnement à la Gendarmerie d'Apt amenés à dresser de nombreux procès verbaux en période estivale.

Dans la partie amont du bassin, une étude technico-économique doit être lancée sur la faisabilité de retenues collinaires de substitution.